

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 22 Février 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2024-01-12- DELEGATIONS DE FONCTIONS (5.4) - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION : 15 FEVRIER 2024

DATE DE PUBLICATION : 26 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONNIN Pierre), PLANCHAIS Viviane (ayant la procuration de GUYOT Laurent), SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), CARON Jean-François, MARIN Karine (ayant la procuration de ARNOULD Raphaël), TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), HARMAND Alde (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de CAULE Emeline), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	BONNIN Pierre, SEGALT Jean-François, GUYOT Laurent, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, MANSUY Thierry, CHENOT Tony, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, CAULE Emeline, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Jérôme TAILLY
<u>Nombre de présents :</u>	54
<u>Nombre de votants :</u>	63

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération n°2020-04-23 du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 accordant des délégations au Bureau,
 Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres Toulouses,
 Considérant que les décisions prises par le Bureau, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire,
 Monsieur le Président informe que le Bureau a pris, dans le cadre de la délégation que le Conseil Communautaire lui a accordée, plusieurs décisions dans les domaines strictement énumérés par la délibération n°2020-04-23 susvisée. Ces décisions sont énumérées ci-après :

N°/date de la décision	Objet	Résumé
N°2023-52 21/12/2023	SUBVENTIONS OPAH	Attributions d'aides individuelles pour l'amélioration de l'habitat, sur la base des critères établis dans le règlement applicable.
N°2023-53 21/12/2023	DEGREVEMENTS DE FACTURES D'EAU	Validation par le Bureau des demandes de dégrèvement ne rentrant pas dans les conditions d'application de la loi Warsmann, ces demandes ayant reçu un avis favorable du conseil d'exploitation.
N°2023-54 21/12/2023	ADMISSIONS EN NON-VALEUR	Le Bureau valide l'admission en non-valeur de diverses créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Le montant global s'élève à 13 216 € répartis sur les budgets OM, eau et assainissement.
N°2023-55 21/12/2023	AMORTISSEMENTS M57 - CORRECTIONS	Détermination des dotations aux amortissements des budgets concernés par l'instruction budgétaire et comptable M57 (<i>annule et remplace la décision BU-2023-51 du 19 octobre 2023</i>)
N°2023-56 21/12/2023	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DE LA PLATE FORME DE DECHETS VERTS DE DOMGERMAIN	Renouvellement de la convention entre la CC2T, la commune de Domgermain et le prestataire-agriculteur pour la gestion du site d'accueil des déchets verts de Domgermain, selon les mêmes modalités techniques et financières que la convention précédente.
N°2023-57 21/12/2023	CONVENTION DE MUTUALISATION OM	Partenariat avec les communes pour la gestion des dépôts irréguliers de déchets sur la voie publique et le circuit de collecte, impliquant la signature de conventions de participation financière pour le ramassage des dépôts irréguliers d'ordures ménagères dans les communes ainsi que pour la gestion des déchèteries vertes.
N°2023-58 21/12/2023	DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE DE FAISABILITE SUR LE TRANSPORT FLUVIAL DES DECHETS	Dans le cadre du projet d'incinérateur mutualisé, les 7 EPCI souhaitent étudier les moyens les plus adaptés et les plus vertueux pour acheminer les déchets collectés par les EPCI vers la nouvelle installation (UVE). Une étude de faisabilité sur le transport fluvial des déchets va être lancée, pour un coût estimé à 75 000 € TTC. Des subventions sont demandées auprès de l'ADEME et de VNF pour atteindre 80 % de co-financements.
N°2023-59 21/12/2023	CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ETUDE DE FAISABILITE SUR LE TRANSPORT FLUVIAL DES DECHETS	Dans la continuité de la précédente délibération (n°2023-58), il s'agit pour les 7 EPCI partenaires de partager le reste à charge pour cette étude, estimé à 15 000 €. La répartition sera faite au prorata de la population de chaque territoire. Cette clé de répartition est identique à celle utilisée pour le partage des coûts d'étude de la DSP par les EPCI.

Mis en ligne le 26/02/2024 à 13h32

REÇU EN PREFECTURE
 le 26/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20240222-2024_01_12-

Après cet exposé, le conseil communautaire, prend acte de la présentation ci-dessus et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 26/02/2024 à 13h32

REÇU EN PREFECTURE
le 26/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20240222-2024_01_12-